

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu Séance du 31 mars 2021

Pour cette séance, étaient présents : M. BOURSIER Christophe ; M. BRIGE Bernard ; M. CABASSUT Thierry ; Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. De LA RIVIERE Tristan ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme LUMEAU Capucine ; Mme MESURET Edwige ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

M. MIQUEU Christophe, Maire de la commune a présidé la première partie de cette séance d'installation du Conseil Consultatif Citoyen

Etaient excusés : Mme LANÇON Carine ; M. TESTET Daniel ; Mme VERGER Catherine

Installation du Conseil Consultatif Citoyen (3C)

M. MIQUEU préside exceptionnellement cette première séance d'installation jusqu'à l'élection des deux co-président(es). En introduction il rappelle les motivations et la procédure qui ont conduit à la création de cette instance. Le 3C est une émanation du conseil municipal qui souhaite disposer de cet outil comme espace de dialogue permanent entre citoyens. Le 3C sera amené à élaborer des propositions et des préconisations qui seront portées au Conseil Municipal. Il pourra également constituer un laboratoire d'idées.

Les membres actuels ont été désignés sur trois formats.

- 14 membres sont des candidats volontaires
- 12 membres ont été tirés au sort sur la liste électorale en réajustant pour respecter une parité homme-femme et une répartition par classe d'âge. A ce jour 7 membres tirés au sort ont accepté et il reste encore 5 places à pourvoir dans la tranche d'âge 18-25 ans
- 2 membres sont désignés d'office par le Conseil Municipal pour le représenter. Il s'agit de M. HESPEL et M. LAVERGNE, ce dernier étant en même temps désigné avec la fonction de président, poste qu'il devra partager avec un ou une autre membre à désigner par l'Assemblée ici présente.

Un tour de table est effectué pour présenter l'ensemble des membres du conseil.

(Voir en annexe la liste des membres)

Élection du co-président par tirage au sort

Le Conseil Municipal ayant déjà imposé un homme de son côté, le choix a été de laisser la possibilité autant aux hommes qu'aux femmes de se porter candidat.

Plusieurs candidats déjà déclarés confirment leur candidature, d'autres se déclarent pour la première fois.

Le tirage au sort est effectué par le benjamin de la séance.

C'est Cédric GNAGY qui est tiré au sort : il devient co-président du 3C avec Christian LAVERGNE.

Le Conseil Consultatif Citoyen est désormais installé et le maire quitte la séance.

Fonctionnement du 3C

Un comité de pilotage est établi. Il est constitué par les deux co-présidents et les candidats qui étaient volontaires à la co-présidence avant le tirage au sort. Ce comité de pilotage qui sera chargé de faire vivre et animer le 3C est donc composé par :

Mme LUMEAU Capucine

M. ROBERT Jérémy

Mme MESURET Edwige

M. GNAGY Cédric (co-président)

M. LAVERGNE Christian (co-président)

Présentation du règlement interne

Une fois le fonctionnement mis en place, une lecture du règlement interne a lieu. Ce règlement a été adopté par le Conseil Municipal. Il est au départ volontairement succinct pour éviter d'enfermer trop vite le 3C dans des règles qui pourraient limiter ses modes de fonctionnement et d'intervention. Un membre pensait que le 3C allait rédiger son propre règlement. M. LAVERGNE a répondu qu'il a été voté par le Conseil Municipal quand celui-ci s'est prononcé pour la création du Conseil Consultatif Citoyen. Cela n'empêche pas d'en parler et de le faire évoluer dans le temps.

Quelques remarques sur le règlement interne par des membres :

Il ne semble pas assez précis pour certains. Il faudrait préciser quelques points. Des membres voudraient connaître son budget, sa logistique (imprimantes, matériels, etc.), si les frais d'essences pouvaient être défrayés ou s'il y avait une assurance particulière.

Pour les séances, une limite minimum de membres pour pouvoir voter doit être établie (quorum), ainsi qu'un certain équilibre (répartition classe d'âge + genre).

Idée proposée : quelqu'un d'autre peut venir si un membre ne le peut pas.

Mais un membre considère qu'il y a un risque que le 3C ne devienne « une usine à gaz ».

Si on est absent, il y a la possibilité de préparer en avance son opinion, et de le transmettre par mail ou par écrit pour que celle-ci soit lue lors de la séance.

La communication par mail doit se faire en destinataires masquées (CCI), sauf pour les co-présidents. Plusieurs membres expriment la volonté d'être vraiment entendus et donc une crainte que le 3C ne soit pas assez pris en considération par le Conseil municipal.

Toutes ces questions afférentes au règlement interne seront reprises par le Comité de Pilotage qui devra y apporter des réponses et des propositions

Un premier thème de réflexion : Le stationnement Place de la République

Pour cette première séance M. LAVERGNE a proposé que le 3C se mobilise sur la problématique du stationnement Place de la République. C'est une façon de commencer concrètement sur un sujet qui concerne la vie de l'ensemble des Sauveterrien(nes) car il est un point de rencontre au cœur de la Cité. Pour ce premier sujet, la discussion s'est tout de suite installée entre les membres. En voici les principales réflexions :

- Il faut trouver une idée pour régler les problèmes de circulation.
- C'est la question du stationnement qui semble prioritaire à régler.
- Les places semblent trop limitées par rapport aux besoins. Beaucoup d'incivilités sont constatées ainsi que des difficultés pour se garer.
- Un membre suggère qu'un stationnement en épi permettrait aux conducteurs de se garer plus facilement.
- Problème des voitures tampon : elles restent trop longtemps.
- Des commerçants et les employés qui travaillent dans le centre se garent sur place et laissent donc leur voiture toute la journée.
- Une zone bleue semble être la meilleure solution à envisager. Mais il y a le problème des sanctions : la gendarmerie ne s'en occupera pas et la commune n'a pas de policiers municipaux. Il faudrait un agent municipal pour le faire.
- Problème des passages piétons : ils seraient mal situés et donc dangereux.

- Un membre suggère de mettre en place un système de places-minute. Cette question suscite l'inquiétude de la part de certains membres qui considèrent la place et le centre comme le noyau de vie de la commune.
- Il faudrait que les travailleurs se garent ailleurs.
- Il y a également le problèmes des randonneurs ou des cyclistes qui se donnent rendez-vous sur la place (parking devant la piste cyclable trop petit).
- Il faudrait permettre d'identifier un parking visiteurs afin d'éviter que les randonneurs ou les touristes viennent se garer sur la place.
- Certains constatent une hausse du trafic automobile et pensent que le problème va s'accroître.
- Il y a également la question des résidents. Il faudrait améliorer les stationnements dans les rues.
- Un membre explique qu'il a créé un système pour la place et propose de l'amener lors de la prochaine séance.

A l'issue de ces échanges, un membre a souligné l'importance de la posture à tenir quand il s'agit de répondre à l'intérêt collectif. Sur ce sujet du stationnement, chacun a ses idées mais doit les dépasser. « Si chacun considère qu'il possède la vérité il doit accepter qu'il ne s'agit que de SA vérité et non de LA vérité »

En d'autres termes, et c'est là tout l'esprit de ce Conseil, il nous est demandé d'échanger avec recul et prise de hauteur pour ne pas tomber dans le « chacun pour soi ». Le travail sur ce thème qui soulève depuis déjà longtemps de vives discussions sera un bon premier exercice pour le 3C.

Un groupe de travail est donc mis en place pour réfléchir sur cette question. Il est chargé de trouver des pistes de réflexions et de reprendre celles déjà proposées. Il devra se prononcer sur une manière de réguler le stationnement sur la Place.

M. LAVERGNE précise qu'il ne s'agit pas de proposer des grands travaux étant donné que les prochains investissements ne concerneront pas la Place de la République qui a déjà bénéficié de la Convention d'Aménagement de Bourg. Toutefois, il sera intéressant de disposer des conclusions de l'enquête réalisée à ce sujet par la résidence d'architecte qui vient de se terminer pour aider à se projeter.

Ce groupe de travail est composé de :

- Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. GNAGY Cédric ; M. LAQUECHE Philippe ; M. de LA RIVIERE Tristan ; M. LAVERGNE Christian ; Mme TEULET Annie ; M. VIRELLI Clément

Le travail réalisé par se groupe qui se réunira début juin avant la prochaine assemblée sera une première expérience qui permettra de tester le fonctionnement du 3C en apportant des propositions sur un sujet qui touche au plus près les habitant(es) de la commune.

Les membres du Comité de Pilotage seront chargés de préparer l'animation de la prochaine séance du 3C qui se tiendra le 17 juin. Ils devront également préparer les éléments permettant au groupe de travail de posséder les informations nécessaires à un résultat productif. (Éléments de règlementation, conclusions résidence d'architectes, ...)

Autres thèmes à aborder par le 3C

D'autres problématiques sont soulignées par des membres du 3C.

- La question des ordures ménagères Place du marché aux cochons, les problèmes de poubelles sur le trottoir, la gestion de l'USTOM et de manière plus générale, les problèmes de propreté de la commune.
- Un membre s'interroge sur l'adressage que veut mettre en place La Poste. M. LAVERGNE répond qu'un article explicatif va paraître dans le prochain « Echo des Cités ». La Poste a déjà publié des nouvelles adresses dans les logiciels alors que la Mairie n'avait pas encore validé, ce qui explique des mécontentements et incompréhensions de la part de certains habitants. Une commission de travail s'est attelée à la question ces derniers mois pour revenir vers La Poste avec ses propositions et corrections. Il faut donc attendre le résultat de ce travail avant d'envisager si le 3C a quelque-chose à entreprendre sur ce sujet.

Prochaines dates

Prochaine Assemblée : **jeudi 17 juin à 20h salle St Romain**

Comité de Pilotage : **jeudi 6 mai à 20h et jeudi 10 juin à 20h à la Mairie**

Groupe de travail « Stationnement Place de la République » : **Mardi 1^{er} juin à 20h à la Mairie**

La séance se termine à 21h50, le temps qu'il nous restait pour échanger autour d'un verre de l'amitié n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires.

Espérons que nous pourrons le faire très bientôt !